

Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP). Le PEP offre une subvention d'un montant déterminé pouvant aller jusqu'à \$50,000 pour acquitter la moitié du coût des études de faisabilité sur l'utilisation et l'application de techniques innovatrices devant permettre d'abaisser considérablement les coûts unitaires de production dans les industries manufacturières et de transformation du Canada.

Pour pouvoir demander une subvention, une entreprise doit être en train de développer, avec des chances raisonnables de succès, une application quelconque d'une technologie existante au niveau de la production par opposition au niveau de la recherche. Si l'on ne peut obtenir de plus amples données sur le gain escompté du point de vue de la productivité sans investir de nouvelles ressources financières dans une étude de faisabilité plus approfondie, et si en l'absence de ces ressources l'étude doit être abandonnée, alors le PEP peut fournir une aide financière. Par contre, le programme n'est pas censé fournir d'aide pour des travaux qui seraient vraisemblablement effectués de toute façon.

Si dans le cadre de cette étude il faut faire une analyse du marché, le coût de celle-ci ne doit pas dépasser 25% du coût global approuvé.

Programme d'expansion des exportations. L'objectif de ce programme est de stimuler les exportations de biens et de services canadiens. C'est ainsi qu'une société canadienne peut obtenir des sommes remboursables pour acquitter des dépenses approuvées qui autrement auraient entravé ses efforts en vue d'acquérir une part du marché. Le programme se divise en quatre sections principales.

La Section A, stimulants à la participation à des projets d'investissement à l'étranger, est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada. L'expression «projet d'investissement» décrit ici les installations, systèmes et autres entreprises exigeant des services spécialisés, des produits technogéniques et d'autres biens d'équipement. La Section B, détermination des marchés et ajustement de la commercialisation, met l'accent sur les produits manufacturés, mais son utilisation peut être plus étendue. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada et de la partie continentale des États-Unis. La Section C, participation aux foires commerciales à l'étranger, n'est aucunement limitée quant aux marchés, produits ou services. Elle est applicable n'importe où à l'extérieur du Canada, mais les participants exposant dans les pavillons canadiens à la même foire à l'étranger ne sont pas admissibles. La Section D, accueil des acheteurs étrangers, ne fait pas non plus de restrictions quant aux marchés, produits ou services. Une société peut inviter des acheteurs de n'importe quel pays, sauf du Canada et de la partie continentale des États-Unis, à venir examiner les produits et la production au Canada.

La contribution du ministère comprend normalement un montant égal à 50% du tarif aérien et des frais spéciaux et inusités, plus \$70 par jour pour les dépenses personnelles. Si la société qui bénéficie d'une aide réussit à conclure le marché souhaité, elle doit rembourser le montant reçu. Dans le cas contraire, elle n'a pas à rembourser.

Programme des projets de promotion. Le programme des foires et missions commerciales a été créé pour promouvoir l'exportation de produits et services canadiens. Il consiste en un certain nombre d'activités de promotion destinées à répondre à des exigences particulières et comprend notamment les foires commerciales à l'étranger, les missions commerciales, la promotion en magasin, les expositions itinérantes d'échantillons, le programme d'accueil des délégués commerciaux et des acheteurs, les programmes de formation axés sur l'exportation et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, les stimulants en vue de la participation aux foires commerciales à l'étranger et de l'accueil d'acheteurs étrangers.

Programme d'aide à la création de modes. Ce programme est administré par Mode/Canada, organisme constitué dont les membres sont des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'associations importantes de l'industrie canadienne de la mode. La partie du programme intéressant les dessinateurs offre aux étudiants et aux dessinateurs de modes établis la chance de se perfectionner dans leur profession. La partie concernant la promotion de la mode et des dessinateurs de modes s'occupe de faire de la publicité pour les créations canadiennes afin d'intéresser les acheteurs canadiens et étrangers, et de promouvoir la reconnaissance des dessinateurs canadiens de talent et de bonne formation.

Services de consultation pour petites entreprises (CASE). Ce programme donne l'occasion aux propriétaires et aux directeurs de petites entreprises manufacturières ou touristiques de bénéficier, pour un prix minime, d'un service fourni par des hommes d'affaires retraités